

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2017

EXPOSE INTRODUCTIF DU GOUVERNEUR

Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'ensemble du Comité de direction, je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque nationale de Belgique.

Comme de coutume, je me permettrai d'introduire celle-ci par une rapide évocation des activités, décisions et événements les plus importants de l'année 2016 pour la Banque nationale de Belgique. Tout ceci vous est détaillé dans le premier chapitre de notre rapport d'entreprise.

Ainsi que vous le savez, la Banque œuvre à la préservation de la stabilité monétaire et financière.

Depuis l'éclatement de la crise financière de 2008, les instruments classiques de la politique monétaire se sont vus compléter par des mesures non conventionnelles. Étant donné le caractère hésitant de la reprise économique dans la zone euro, le déficit encore important de la demande et, plus particulièrement, l'inflation trop faible, la politique monétaire a été rendue plus accommodante encore dans la zone euro en 2016, comme nous le détaillons dans notre rapport sur l'évolution économique et financière. En matière de politique monétaire, les banques centrales nationales de la zone euro participent à la fois à la préparation et à l'exécution des décisions du Conseil des gouverneurs. L'une comme l'autre nécessitent une connaissance intime de l'économie et du secteur financier du pays. Le degré de technicité de ces tâches n'a fait que croître avec le temps, d'où la nécessité impérieuse de disposer de données de base de haut niveau et parfaitement à jour, ainsi que d'une excellente connaissance de l'économie.

C'est dans ce contexte que la Banque a organisé, en octobre 2016, un colloque international consacré aux mécanismes de transmission des instruments traditionnels et nouveaux des politiques monétaire et macroprudentielle. Les banques sont des acteurs-clés pour transmettre l'assouplissement monétaire à l'économie. Un secteur financier sain et bien capitalisé est donc le mieux à même de traduire l'abondance de liquidités et le niveau extrêmement bas des coûts de financement en un élargissement de l'offre de crédits. Les politiques monétaire et macroprudentielle interagissent donc directement. Un impressionnant effort de recherche est en cours, tant de la part des universités que des institutions qui conduisent ces politiques. La Banque tenait à y apporter une contribution de haut niveau.

Depuis avril 2011, lorsque la Commission bancaire, financière et des assurances a été transformée en Autorité des services et marchés financiers, la Banque a repris toute son activité de contrôle prudentiel sur les institutions financières. La construction de l'union bancaire a eu pour conséquence de faire passer au niveau de la Banque centrale européenne la supervision de toutes les banques importantes de la zone euro. Le public sait moins que ces grands groupes sont supervisés par des équipes de supervision conjointes qui comptent un grand nombre de superviseurs issus des autorités nationales de surveillance, dont la Banque. Celle-ci est en outre chargée directement des établissements dits « moins importants », selon des normes arrêtées au niveau de la zone euro.

En conséquence, depuis 2011, la part des membres du personnel qui sont directement affectés aux activités prudentielles au sens large a largement augmenté dans l'effectif global de la Banque.

Le contrôle prudentiel contribue notamment à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Conformément aux recommandations en la matière du Groupe d'action financière, ou GAFI, cette compétence a été confiée à une entité distincte au sein de la Banque. Tous les établissements financiers ont ainsi été soumis à une opération de contrôle afin de s'assurer qu'ils respectaient leurs obligations en matière de gel des avoirs des terroristes et de

leurs organisations. La même équipe a aussi été directement impliquée dans l'analyse des révélations des *Panama Papers* et dans les contrôles qui s'en sont suivis.

La Banque a également été entendue par la commission d'enquête chargée par la Chambre des représentants de l'examen des causes de la faillite d'Optima Banque et de l'éventuel conflit d'intérêts entre celle-ci et les pouvoirs publics. La Banque a mis l'intégralité de son dossier administratif à disposition de la commission d'enquête. En raison du secret professionnel auquel la Banque est tenue, et en vue de garantir la confidentialité des informations prudentielles, cette consultation a été rendue possible exclusivement dans une *data room* sécurisée. Les membres de la commission ont également pu y consulter un document circonstancié sur la manière dont la Banque avait exercé son contrôle sur Optima Banque, lequel précisait la ligne du temps du dossier et expliquait les nombreuses actions prudentielles entreprises par la Banque depuis la reprise du contrôle prudentiel, en avril 2011.

L'une des évolutions marquantes dans le secteur financier au cours des dernières années a consisté en l'émergence des nouvelles technologies dans le domaine des paiements. Qu'il s'agisse d'innovations introduites par de grands acteurs de l'industrie ou de start-ups qui viennent occuper de nouvelles niches, les technologies financières – ou FinTech – font l'objet de la plus grande attention de la part de la Banque. Elle a mis sur pied un groupe de travail interne chargé entre autres d'examiner l'impact de ces technologies sur les risques prudentiels. Elle prend une part active dans les groupes de travail internationaux qui inventorient les innovations digitales et examinent leurs risques, et travaille avec le législateur à différentes initiatives pour faire mieux correspondre son approche au changement d'environnement. La Banque a d'ailleurs inauguré un point de contact central pour les initiatives en matière de FinTech. Celui-ci suit ces innovations en dialoguant activement avec les acteurs de marché, et peut répondre aux questions en matière de réglementation, de surveillance et d'autorisations. La réponse des superviseurs au développement des FinTech se doit d'être coordonnée et d'ampleur européenne. C'est pourquoi la Banque collabore au développement d'une réglementation adaptée au sein de différentes institutions internationales.

L'année 2016 a également vu l'entrée en vigueur du nouveau régime de résolution, qui, à l'avenir, devrait permettre aux autorités de résoudre une crise affectant un établissement de crédit tout en évitant un coût direct pour les finances publiques et en maîtrisant dans le même temps les perturbations pour le système. Un Conseil de résolution unique, mis en place au niveau européen, a pour mission d'élaborer les plans de résolution pour les établissements de crédit importants, transfrontaliers, ainsi que pour ceux qui sont soumis à la surveillance directe de la BCE ; pour les autres établissements, cette responsabilité échoit aux autorités nationales. Afin de pourvoir au financement d'éventuelles résolutions bancaires, un Fonds de résolution unique a été instauré au niveau européen pour les établissements de crédit importants ; un fonds de résolution national est également prévu dans chaque État membre pour tous les établissements non assujettis au Fonds de résolution unique. Le fonds de résolution belge a été institué durant l'année sous revue.

Outre son obligation d'assurer la continuité de ses propres activités, la Banque doit également assurer celle des activités les plus critiques du secteur financier. La Banque exerce d'ailleurs le rôle d'autorité sectorielle et de service d'inspection des plans de sécurité en matière de gestion de crise opérationnelle dans le secteur financier. Au mois de mars, les attentats de Bruxelles ont malheureusement démontré l'importance d'être préparé à une crise opérationnelle affectant l'ensemble du secteur financier.

Depuis le mois de septembre dernier, la Banque a participé au groupe de travail présidé par le Center for Cyber Security Belgium chargé de transposer la directive européenne qui vise à augmenter la résilience informatique en Europe. Cette préoccupation a largement infléchi le programme du département informatique de la Banque. Son plan d'urgence pour l'amélioration de la sécurité informatique de la Banque représente un doublement des investissements en la matière. Les capacités humaines ont été renforcées en conséquence.

La cybersécurité est d'ailleurs un domaine dans lequel la Banque est particulièrement vigilante et active. Dans ce contexte, la Banque participe au Financial Sector Cyber Council, que le ministre des Finances Van Overtveldt a récemment mis sur pied. Ce conseil vise notamment à améliorer l'échange d'informations en lien avec la cyber réalité et à renforcer encore la cybersécurité du secteur financier belge. Dans le cadre du contrôle prudentiel et de l'oversight des infrastructures de marchés financiers, la Banque consacre par ailleurs depuis de nombreuses années une grande attention et d'importants moyens à la supervision des mesures prises par les infrastructures et les établissements financiers dans le domaine de la cybersécurité. Il s'agit d'une priorité absolue pour la Banque, étant donné que les cybermenaces augmentent continuellement, comme l'a encore montré l'attaque à grande échelle d'un ransomware perpétrée ces derniers jours. Me référant aux contacts que nous avons eus récemment avec les infrastructures et les établissements financiers critiques dans le cadre de notre surveillance ainsi qu'à notre propre contrôle interne, je peux toutefois vous rassurer et vous confirmer qu'aucun établissement financier ni aucune infrastructure financière critique en Belgique n'a été touchée par cette récente attaque.

Dans le domaine international, depuis les origines du Fonds monétaire international, la Banque nationale finance la contribution de la Belgique à cette institution ; elle participe à la préparation des prises de position de l'administrateur de notre groupe électif. En 2012, la réforme de la gouvernance du FMI a abouti à la création, par les Pays-Bas et la Belgique, d'une nouvelle constituante, dont ces deux pays assumeraient alternativement le poste d'administrateur. C'est le Belge Anthony De Lannoy qui a été désigné pour occuper cette fonction à dater du mois de novembre 2016. Dans ce contexte, la Banque a décidé fin 2015 de renforcer sa visibilité et celle de la Belgique au sein de la constituante. Cette inflexion passe notamment par un regain d'ambition en matière de coopération technique avec les banques centrales de notre constituante.

Par ailleurs, pour suivre les effets de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne, une task force « Brexit » a été constituée au sein de la Banque en février 2016. Celle-ci rapporte trimestriellement au Comité de direction sur l'évolution du dossier et sur l'incidence du Brexit sur l'économie belge en général, et le secteur financier en particulier.

Pour le grand public, la Banque nationale est avant tout une banque d'émission. Suite à la décision de fermer l'imprimerie de la Banque en 2020, l'année 2016 a été mise à profit pour inventorier les possibilités d'approvisionnement par la suite. En attendant, les investissements nécessaires ont été consentis pour rester à niveau en matière de sécurité, d'efficacité et d'environnement dans l'impression de billets de banque ; les collaborateurs concernés ont reçu les formations nécessaires. La Banque a également commencé à mettre en place pour eux des plans personnels de développement qui leur permettront d'exercer d'autres métiers au sein de la Banque après 2020. Le 25 novembre 2015, le nouveau billet de 20 euros a été mis en circulation. Il s'agit de la troisième coupure de la nouvelle série de billets en euros ; qui a été suivie, au début du mois dernier, par le nouveau billet de 50 euros.

Le 4 mai 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé d'arrêter définitivement la production du billet de 500 euros, jugeant que celui-ci pourrait faciliter le financement d'activités illicites. Il sera mis un terme à l'émission de cette dénomination fin 2018, avec l'introduction prévue des nouveaux billets de 100 et de 200 euros de la série « Europe ».

Suite à la baisse continue de l'activité liée aux billets dans les sièges de province, ceux de Mons et de Hasselt ont fermé respectivement fin juin et fin décembre. Les deux dernières agences – celles de Courtrai et de Liège – fermeront quant à elles leurs portes à la fin de l'année 2018. Tous les membres du personnel concernés bénéficient d'un accompagnement individuel pour se réinsérer à l'administration centrale de la Banque.

L'agence de Mons, fermée en juin, a été vendue aussitôt après une période de publicité. Au siège central, la Banque souhaite regrouper un maximum d'activités dans le bâtiment BNB1, ce qui explique le plan de rénovation dont celui-ci fait l'objet depuis plusieurs années. Dans sa stratégie

immobilière, la Banque continue ainsi d'être guidée par un souci de rationalisation et de consolidation.

C'est dans ce cadre que s'inscrit aussi la revalorisation du bâtiment de la Banque, situé rue du Bois sauvage. Sans toucher aux parties historiques, certaines zones inactives des étages supérieurs sont progressivement réhabilitées dans le but d'y installer entre 55 et 60 postes de travail.

Pour faire face d'une manière ordonnée et efficace aux changements multiples qui affectent l'environnement de la Banque, celle-ci a mis en chantier en 2014 un plan stratégique courant jusqu'en 2020. La Banque vise à atteindre dans quelques années un effectif de 1 700 équivalents temps plein. L'évolution de ses tâches, notamment les exigences nouvelles en matière de surveillance prudentielle, exigent également de continuer à attirer de jeunes recrues et de renforcer certaines équipes.

Je vous propose de passer maintenant à la présentation détaillée des comptes annuels, qui permettra déjà de répondre à un certain nombre de questions que nous avons reçues. Les autres seront abordées dans le cadre de la séance de questions et réponses qui suivra. Je remercie les actionnaires qui nous ont fait parvenir leurs questions à l'avance et par écrit, facilitant ainsi la préparation et le bon déroulement de cette assemblée.

Je vous remercie de votre attention et passe à présent la parole au directeur Tom Dechaene.